



ASBL Office Animation Loisirs
En Charotte 18, 6940 Barvaux s/o
086 38 77 26 - oal@skynet.be
BCE 0424 324 619
www.officeanimationloisirs.com

REGLEMENT DE LA LUDOTHEQUE

BE74 0011 9445 8707

INSCRIPTION ET ACCES

- o La ludothèque est située au premier étage de la Maison Legros, Grand-rue 40A, à 6940 Barvaux et est accessible par la bibliothèque. La ludothèque est gérée par l'ASBL Office Animation Loisirs et est un service distinct de la bibliothèque. L'adresse mail de la ludothèque est : ludothequedurbuy@gmail.com
- o Les heures d'ouverture sont : le **mardi de 16h à 18h, le mercredi de 14h à 17h et le samedi de 10h à 12h**. Ces heures peuvent varier lors des congés scolaires, des jours de fermeture de la bibliothèque ou pour raisons exceptionnelles. Les éventuelles modifications sont affichées sur la porte d'entrée et publiées sur le site facebook de la ludothèque (*La LUDO de Barvaux*).
- o L'inscription à la ludothèque par un **usager majeur** est obligatoire pour pouvoir emprunter des jeux moyennant les tarifs en vigueur (voir ci-dessous) et se fait via le bulletin d'inscription.
- o Les mineurs doivent être accompagné d'un adulte pour accéder à la ludothèque.
- o Tout nouvel usager se voit remettre un exemplaire du présent règlement. Le fait de signer le bulletin d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- o Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas autorisés et il est interdit de boire ou de manger dans la ludothèque.

CONDITIONS DE PRÊT

- o Le prêt est soumis à un prix forfaitaire de **5,00 € par an** si l'usager est domicilié/résident ou à son siège social sur le territoire de la commune de Durbuy.
- o Le montant est fixé à **10,00 € par an** pour les personnes non domiciliées/non résidentes ou n'ayant pas leur siège social sur le territoire de la commune de Durbuy.
- o L'usager peut emprunter pour lui-même, pour sa famille, pour son organisation jusqu'à **maximum 5 jeux pour une durée de 4 semaines**.
- o La prolongation des prêts est autorisée une seule fois après demande (antérieure à l'échéance) et acceptation par le ludothécaire.

RESPECT DES JEUX EMPRUNTES

- o L'usager doit prendre grand soin des jeux qui lui sont prêtés. Tout jeu détérioré (sale, pièces manquantes, ...) ou perdu est remplacé aux frais du seul usager (au prix neuf du jour).
- o Tout jeu doit être vérifié par l'usager avant l'emprunt (le contenu est indiqué sur la boîte). Les pièces manquantes d'un jeu doivent être signalées immédiatement. Par l'emprunt, l'usager marque son accord sur le contenu du jeu. Au retour du prêt, le ludothécaire contrôle le jeu.

GESTION DES RETARD

- o Pour la continuité du service, il est demandé de veiller au respect du délai d'emprunt.
- o Un courrier de rappel est envoyé automatiquement par mail à l'échéance (4 semaines). L'usager dispose d'une semaine pour régulariser la situation avant d'entrer dans le système des rappels payants.
- o Le montant des **amendes est de 0,50 € par jeux et par semaine de retard**. Le montant de l'amende doit être réglé en liquide lors de la restitution des jeux. Tant que l'amende n'est pas réglée, l'emprunt est interdit.
- o Après **24 semaines de retard**, le jeu est considéré comme perdu et le **remboursement total** de la valeur du jeu est réclamé.